

EITI Global Conference 2023

Obligations sociales et
environnementales dans
le secteur extractif congolais
en RDC.

Challenges & Résultats

Par le SECRETARIAT TECHNIQUE de l'ITIE-RDC



Introduction

- Répondre aux préoccupations des PP traduites dans le PTT 2021-2023;
- Mobiliser les ressources domestiques dans le pays ;
- Garantir que les revenus du secteur extractif contribuent à l'amélioration du bien-être des communautés riveraines et au développement durable.

AVANT REVISION
2018

- Dépenses sociales volontaires
- Introduction du cahier des charges de responsabilité sociale vis-à-vis des populations locales;
- Obligation de constituer une dotation de 0,3% du chiffre d'affaires pour la contribution aux projets de développement communautaire;

APRES
REVISION DE
2018

- Introduction du certificat environnemental et collaboration des services des mines, des affaires sociales et de l'environnement lors de l'instruction;
- Engagement facultatif des dépenses sociales volontaires.

Perimetre

3 provinces pilotes: Haut- Katanga, Lualaba et Haut-Uele

Entreprises minières opérant dans les 3 provinces pilotes



Obligations Sociales
69 Entreprises retenues



Obligations Environnementales
93 Entreprises retenues



Dotation de 0,3% du CA 47 Entreprises retenues

Approche Multicritere

Pour établir dans quelle mesure chaque projet social a contribué au développement et au bien-être de la communauté bénéficiaire impacté par les activités minières ; été approuvé par la communauté ; été élaboré en conformité avec le cadre légal et réglementaire.

Critères pour les obligations sociales

- **Respect du cadre légal**
- **Pertinence**
- **Efficacité**
- **Impact**

Critères pour les obligations environnementales

- **Observance de la Loi**
- **Pertinence**
- **Efficacité**

DÉFINITION DES CRITÈRES

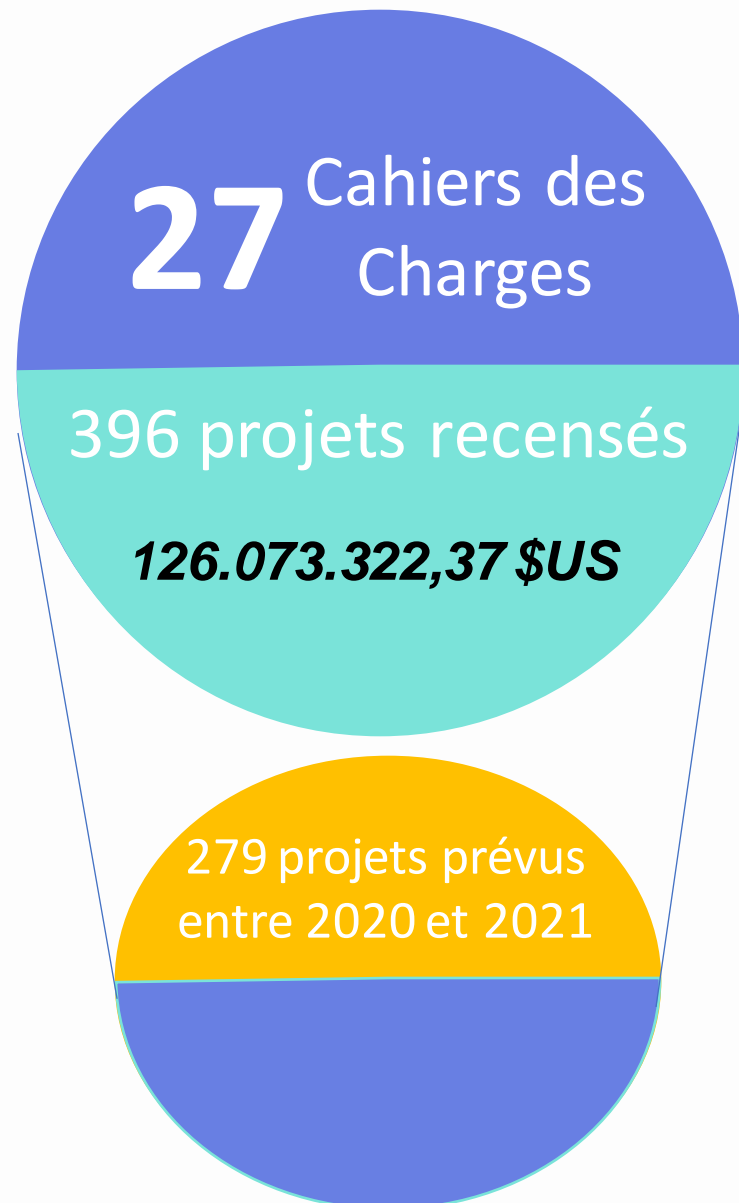
1. Obligations sociales

- Respect du cadre légal : s'assurer de la consultation des parties prenantes (communauté locale et autorité politico-administrative), des négociations, des signatures des cahiers des charges suffisamment documentées.
- Pertinence : consiste à vérifier si les objectifs du projet correspondent aux attentes et aux besoins réels de la communauté ou si le projet est inscrit dans le plan local de développement.
- Efficacité : consiste à s'assurer du respect du chronogramme et du suivi par le CLS.
- Impact : consiste à mesurer la valeur ajoutée du projet pour la communauté et l'accessibilité des bénéficiaires au projet.

2. Obligations environnementales

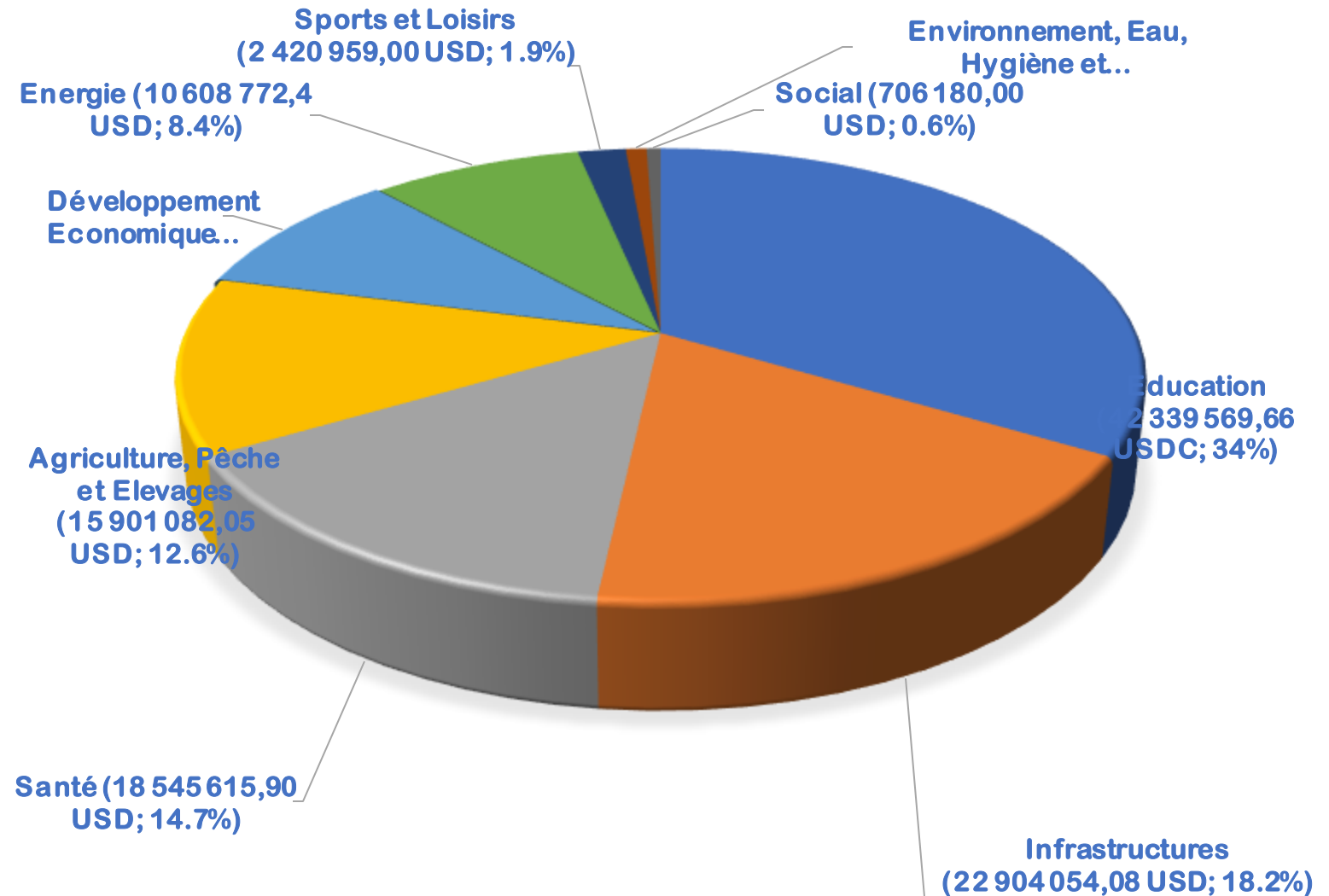
- Observance de la loi : (i) existence des synthèses des EIES/PGES, (ii) consultation de la communauté pour échanger sur les actions à entreprendre pour l'atténuation et la réhabilitation afin de réparer la détérioration de l'environnement causée par l'exploitation minière et de la constitution de la sûreté financière
- Pertinence : s'assurer que la dépense est reprise dans l'EIES/PGES comme dépense environnementale, qu'elle est conforme à la loi, que la communauté a été consultée.
- Efficacité : la dépense effectuée est en conformité avec l'EIES/PGES, a contribué à atténuer ou à réhabiliter les dégâts causés par l'exploitation minière.

RESULTATS EVALUATION



Etat projets réalisés et évalués	Nb Projets	Budget initial en MUSD	Poids Budget
Réalisés à 100% (2020-2022)	41	7 394 849,39	15%
Réalisés partiellement (2020-2022)	29	18 104 670,81	36%
En cours de réalisation mais allant au-delà de 2023	43	24 348 594,20	49%
Total	113	49 848 114,40	100%

PROJETS PAR SECTEUR D'INTERVENTION



RESULTATS
EVALUATION
2/2

Bonnes pratiques Observées

- Exécution des dépenses sociales volontaires par les entreprises au profit des communautés ciblées sous forme d'engagements dans le cahier des charges dans le Code minier de 2018 (cas TFM);
- Exécution de certains projets d'intérêt communautaire avant la mise en place des organismes spécialisés (cas Frontier, LCS) ;
- Implication des communautés à la gestion des projets;
- Apprentissage dans la confection des cahiers des charges par les entreprises et les communautés.

Defis

- Implication des entreprises dans le respect de l'exécution de leurs engagements contenus dans les cahiers des charges ;
- Extension et opérationnalisation des organismes spécialisés pour de la mise en œuvre des projets de développement communautaire;
- Large diffusion pour la gestion des revenus infranationaux.

Merci



Pour tout complément d'informations, visiter le site :

www.itierdc.net

9